La charte de La Chaux-de-Fonds : un développement consciencieux des franges urbaines.

Aurore Crettenand, Fabios Meszaros, Diane Lamon et Alexis Nantermod
Université de Lausanne (UNIL)
Faculté des Géosciences et de l'Environnement (FGSE)
Master en *Etudes Urbaines et Projet Urbain*
Dans le cadre du cours « Projet Urbain »
Professeurs : Michèle Tranda-Pittion, Pierre Feddersen et Muriel Delabarre

Contexte du projet

Ce travail s'est déroulé dans le cadre du cours « Projet Urbain » et marque la fin de notre formation en *Urbanisme durable et projet urbain*. Durant notre dernier semestre, il nous a été demandé de porter une réflexion sur l'avenir de La Chaux-de-Fonds à l'horizon 2030. Le choix de notre raisonnement s'est porté sur le devenir des franges de la ville. En effet, dans une optique d'urbanisme durable, la question de la résilience urbaine est souvent abordée sous l'angle de la ville durable, de la ville qui se repense, de la ville compacte, de la ville des courtes distances, etc. Or, réussir à « construire la ville sur la ville » passe certes par une optimisation de son tissu urbain, mais également par la considération de ses limites. En effet, les territoires attenants au milieu urbain sont souvent laissés pour compte ou alors vus en tant que réserves foncières. Ainsi, la considération de ces territoires, souvent qualifiés « en marge » du développement urbain, peut également être garant d'une vision durable pour la ville.

L'intérêt des franges de La Chaux-de-Fonds

En tant qu'interface entre le milieu urbain et le milieu rural, les franges peuvent être de nature multiple tout comme les enjeux qui les caractérisent. Les villes ont désormais tendance à suivre une croissance horizontale peu qualifiée où l'identité des quartiers périphériques est floue, empêchant notamment la cohérence du tissu urbain et l'homogénéité de l'urbanité.

Les franges sont des territoires sous pression à cause de la rivalité des usages qu'elles accueillent et sont trop souvent considérées comme des réserves foncières. Ainsi, ces territoires doivent être traités et appréhendés, afin de pouvoir à la fois, limiter la consommation de l'espace et préserver et valoriser l'environnement naturel. Il ne s'agit pas là d'enrayer l'évolution de la ville, mais au contraire de la maîtriser et de la faire évoluer en cohérence avec son paysage. De plus, les franges ont un potentiel important en terme de services : une offre de loisirs, une qualité de vie, un bien-être de la population, une présence d'activités agricoles ou encore une richesse de biodiversité.

L'enjeu est de taille et le Fonds Suisse pour le Paysage (FSP) l'a bien compris. Ce dernier a en effet mené un campagne de sensibilisation et de promotion intitulée « Frange urbaine» dans l'ensemble de la Suisse. Particulièrement à La Chaux-de-Fonds, la question des franges est primordiale puisqu'elles définissent l'identité paysagère de la ville. Cette dernière est fortement déterminée par la ligne des crêtes et la proximité agricole. Les franges y sont majoritairement caractérisées par des parcelles privées accueillant des maisons individuelles, des lotissements collectifs ou encore de grands complexes industriels. Paradoxalement, malgré la proximité entre la campagne et la ville, il n'est pas toujours aisé d'atteindre l'espace naturel pour des raisons d'accessibilité et de mauvaise perméabilité des franges.

Une charte pour sensibiliser

Afin de répondre à cette problématique, la démarche initiale de notre travail a tout d'abord consisté en une phase de diagnostic des franges de la ville de La Chaux-de-Fonds. Il a notamment été question d'analyser d'abord l'environnement naturel qui entoure la ville, la limite bâtie et la limite de la zone d'urbanisation, les affectations et les activités des franges ainsi que la notion de perméabilité qui définit le degré d'accessibilité. Toutes ces caractéristiques nous ont permis d'élaborer des objectifs, de prendre connaissance des qualités et des contraintes des différentes franges et d'en déduire leurs principaux enjeux.

De là est née la volonté réaliser une charte. Il s'agit d'un document visant à mettre en avant différents principes et recommandations afin de valoriser les principaux critères paysagers qui caractérisent La Chaux-de-Fonds. Pour se faire, la charte a été organisée en trois parties : les objectifs, les enjeux et les exemples d'application.

Pour commencer, la partie **« Objectifs »** a permis de saisir quelques concepts à mettre en oeuvre pour qualifier ou aménager ces zones de transition que sont les franges. Afin de les traiter au mieux, trois objectifs principaux ont été établis dans une logique de valorisation, de protection et de requalification :

1. Valoriser l'interface ville-campagne/forêt
2. Maîtriser l'extension urbaine
3. Rapprocher les quartiers des franges et le centre

Ces objectifs se déclinent tous en un certain nombre de principes et moyens d'action principaux illustrés qu'il s'agira d'appliquer à la ville afin d'atteindre l'objectif visé.

La seconde partie intitulée **« Enjeux 2030 des franges »** consiste en un répertoire des franges de La Chaux-de-Fonds. Ces dernières ont été identifiées, analysées, diagnostiquées, découpées, puis classées en 11 groupes afin de cibler les besoins et les enjeux spécifiques de chacune des ce dernières.

Finalement, trois « **Exemples d'application »** reprennent chacun des trois objectifs de la charte en concrétisant les recommandations dans des cas réels. Il y a tout d'abord *Le Balcon des Arêtes* où plusieurs aménagements sont proposés dans le but de valoriser cette interface, de maîtriser de l'extension urbaine ou encore de compléter la connexion entre les quartiers. Le deuxième consiste en en développement urbain dans *La Frange de l'hôpital*. En respect et en continuité du tissu existant, il s'agit de proposer une extension en supprimant les différentes barrières de la frange. Finalement, la proposition du *Chemin des Cerisiers* se fonde sur l'objectif qui est de rapprocher le quartier et le centre par un renforcement d'une liaison piétonne avec la ville, ce qui permet également d'embellir l'entrée de ville principale.

Conclusion

Au travers de ce projet, il s'agit de mener une réflexion nouvelle sur le développement urbain durable dans lequel la ville est intégrée dans l'ensemble de son environnement. En effet, opter pour un développement des franges urbaines n'implique pas toujours de contribuer à l'extension de la ville, mais bien au contraire de pouvoir maîtriser le front urbain en optant pour des aménagements spécifiques permettant soit de pérenniser les fronts urbains existants, soit les espaces à urbaniser en devenir. De plus, on peut s'attendre dans les années à venir, que les franges deviennent véritablement des territoires à enjeux urbains importants et feront sans doute partie des prochaines discussions au sein de plusieurs services d'urbanisme. En somme, ce travail se veut de proposer un guide, une aide, un outil utile à la réflexion d'une ville durable et, peut être, une source d'inspiration pour la prise de décision.